



COMMUNE DE RENNAZ

CONSEIL GENERAL

EXTRAIT

du procès-verbal 07 de la législature 2016-2021
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 18 janvier 2018

Présidence : Monsieur Florian Dutoit
34 conseillères et conseillers présents avec le Président

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal 12/2016-2021 relatif au réaménagement de la RC 726 depuis le giratoire du Pré-de-la-Croix jusqu'à l'entrée de localité à Rennaz
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude et le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour et qu'il a été accepté à main levée par 32 oui, 0 non et 1 abstention, tel qu'amendé par la Municipalité.

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux sous la direction de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) et de lui donner mandat pour signer les actes découlant de cette opération ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit total d'investissement de CHF 560'000.--, réparti de la manière suivante :
 - un montant de CHF 530'000.-- financé par un emprunt aux meilleures conditions du marché
 - un montant de CHF 30'000.-- (génie-civil + équipement du réseau d'eau potable) financé par la trésorerie communale ;
- d'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit d'investissement sur une période de 30 ans ou plus rapidement par prélèvement sur le compte de réserve no 9282.00 – Etude et investissements futurs pour CHF 530'000.-- et sur le compte de réserve no 9280.05 – Service des eaux (compte affecté) pour CHF 30'000.--

Ainsi délibéré en séance du 18 janvier 2018.

Le Président
Florian Dutoit

Au nom du Conseil général



La Secrétaire
Valérie Teissl